

## **RAPPORT N°192 DE SOS-TORTURE/BURUNDI PUBLIE LE 17 AOUT 2019**

Ce rapport de SOS-Torture/Burundi couvre la période du 10 au 17 août 2019 concernant les cas de violations et atteintes aux droits de l’homme au Burundi.

Au moins une personne a été assassinée au cours de la période dans la province Kirundo. Un couple a échappé à une tentative d’assassinat par des individus armés de machettes.

Le rapport soulève également dix-sept (17) cas d’arrestations arbitraires : les victimes sont des membres des partis d’opposition UPD et CNL.

### **1. Atteintes au droit à la vie et à l’intégrité physique**

- Des individus ont assassiné Goreth Cizanye (30 ans) à son domicile sur la colline Nyagatovu, zone Bukuba, commune Vumbi, province Kirundo (nord du pays) le 11 août 2019 dans la nuit. Des proches rapportent que ces individus ont égorgé la victime et blessé grièvement son mari nommé Niboye qui a dû être hospitalisé.

Sos-Torture/Burundi note que la police de Vumbi a annoncé l’arrestation de deux suspects.

- Des individus non identifiés ont tenté d’assassiner Abel Yamuremye et sa compagne à leur domicile sur la colline Kanabubu, commune et province Bubanza (ouest du pays) le 15 août 2019 dans la nuit. Des proches rapportent que les victimes ont reçu plusieurs coups de machettes nécessitant leur hospitalisation.

Sos-Torture/Burundi note que la police de Bubanza n’a arrêté aucun suspect à ce jour.

## 2. Atteintes au droit à la liberté et à la sécurité physique

- Des agents de la police ont arrêté douze (12) personnes dans un bistrot situé dans la zone Muzenga, commune et province Bururi (sud du pays) le 11 août 2019. Des témoins rapportent que toutes ces personnes sont des membres du parti d'opposition UPD-Zigamibanga. L'ordre de les arrêter a été donné par le gouverneur de la province de Bururi Monsieur Frédéric Niyonzima qui les accusait de tenir une réunion non autorisée. Des proches rapportent que parmi les personnes arrêtées figurent deux magistrats du parquet de Bururi : Jean Claude Ndayisenga et Tharcisse Nduwimana ; ainsi que des enseignants.

Sos-Torture/Burundi note que des mobiles politiques sont à l'origine de ces arrestations. Les douze personnes ont été transférées à la prison de Bururi le lendemain de leur arrestation. Plusieurs membres de l'opposition sont la cible d'arrestations arbitraires sur base des mêmes accusations de tenir des réunions illégales ou non autorisées. Sos-Torture/Burundi tient à souligner qu'un des leaders du parti UPD-Zigamibanga a été assassiné par des agents de la police au début de la crise lié au 3<sup>e</sup> mandat qualifié d'illégal du président Pierre Nkurunziza en 2015. D'autres leaders de ce parti vivent en exil. Les autorités burundaises ont également radié le parti UPD-Zigamibanga.

- Des agents de la police ont arrêté Fabrice Banderembako, Abel Rwsa, Longin Nkezahizi, Adrien Nayubusa et Jackson Karemera dans une permanence du parti d'opposition CNL (Congrès National pour la Liberté) dans la commune Bwambarangwe, province Kirundo (nord du pays) le 13 août 2019. Des témoins rapportent que ces personnes sont des membres du parti CNL dont le représentant de ce parti dans la commune Bwambarangwe. Ils ont été encerclés à leur permanence par des membres de la milice imbonerakure qui ont à leur tour appelé la police.

Sos-Torture/Burundi note que l'ordre de les arrêter a été donné par l'administrateur de la commune Bwambarangwe, Madame Fébronie Ningabiye, qui accompagnait les agents de police lors de l'interpellation. Les cinq militants du CNL sont accusés de tenir une réunion illégale. Des proches rapportent cependant qu'ils possédaient une autorisation légale d'ouvrir leur permanence et que la réunion visait à préparer cette activité. Il s'agit d'une arrestation arbitraire qui

s'inscrit dans une continuité de répression et d'intolérance politique visant les membres de l'opposition.

Sos-Torture/Burundi note en outre que les cinq militants ont été relâchés le 15 août 2019 sans autre poursuite.

### **3. Des membres de l'opposition condamnés pour avoir demandé le respect de leurs droits**

Sos-Torture/Burundi a appris le transfert en prison de deux (2) membres du parti d'opposition CNL de la province Karusi (centre-est du pays) le 9 août 2019. Il s'agit de Nathan Barampa, représentant du parti CNL dans la province Karusi et Philbert Ndiwokubwayo, cadre de ce parti dans la même province. Les deux hommes ont été condamnés respectivement à une peine de 5ans et 10 ans de servitude pénale pour « actes terroristes ».

Sos-Torture/Burundi note que leurs arrestations et les poursuites à leur endroit sont consécutives à des messages qu'ils ont adressés aux responsables de la province Karusi, dont le gouverneur, demandant que cessent les intimidations et persécutions des membres du parti CNL. La persécution des membres de l'opposition et particulièrement du parti CNL est une réalité dans toutes les provinces du pays ; les cas sont régulièrement répertoriés par des organisations de défense des droits de l'homme ainsi que par des médias.



SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situés à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat du Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.

SOS-TORTURE